

● (1405)

[Traduction]

**L'honorable Daniel Riley:** Vous voulez que nous y consentions maintenant?

**Le sénateur Frith:** Je demande la permission d'en discuter maintenant, et non d'adopter la motion même.

**Son Honneur le Président:** La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

**Le sénateur Riley:** Non.

Honorables sénateurs . . .

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Le sénateur refuse la permission, soit. Nous passons donc à l'article suivant et nous devons traiter de cette motion à la prochaine séance du Sénat, qui aura lieu dans deux semaines environ.

#### L'AJOURNEMENT

**L'honorable Royce Frith (leader suppléant du gouvernement):** Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g du Règlement, je propose que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au lundi 19 décembre 1983, à 8 heures du soir.

**Son Honneur le Président:** Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

**L'honorable Joseph-Philippe Guay:** Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Le sénateur Frith a-t-il dit que le Sénat s'ajournera au 19 décembre, à 8 heures du soir?

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, comme vous l'avez sans doute remarqué et comme l'a souligné le sénateur Guay, le Sénat s'ajournera pendant une semaine à partir de lundi prochain. D'après mes renseignements, comme chacun sait, nous n'allons probablement pas recevoir de projets de loi de l'autre endroit la semaine prochaine. C'est même pratiquement impossible. Par ailleurs, nous siégeons non seulement pour étudier des projets de loi, mais également pour la période des questions et aussi parce que cela fournit aux comités l'occasion de se réunir.

● (1410)

Il n'y a pas de comités pour le moment, car les whips se réunissent pour étudier les recommandations concernant la sélection des membres. Je ne vois donc pas de raison pour que nous revenions la semaine prochaine.

Nous espérons que d'ici la reprise, le lundi 19 décembre, nous recevrons le rapport du comité de sélection, que nous pourrions adopter le soir même. Cela lui permettra de s'organiser le mardi et le mercredi précédant l'ajournement, le 21 décembre.

Toutefois, si nous décidons de nous ajourner pour Noël en même temps que l'autre endroit, nous n'aurons plus qu'une

[Son Honneur le Président.]

semaine de trois jours devant nous. Je rappelle aux sénateurs que, selon le nouveau Règlement en vigueur pour cette année à l'autre endroit, la Chambre des communes s'ajournera le mercredi 21 décembre.

A propos d'ajournement, honorables sénateurs, je regrette de ne pouvoir vous donner aucune précision sur la durée du congé de Noël. Depuis le début de l'année, nous nous guidons sur l'autre endroit qui, chacun le sait, a mis à l'essai un Règlement provisoire qui fixe l'ajournement au 21 décembre. Toutefois, ces dispositions ne s'appliqueront plus l'an prochain, à moins que l'autre endroit ne décide de les reconduire.

Les leaders parlementaires à l'autre endroit ne m'ont pas précisé la date de la rentrée, mais s'il faut en croire le calendrier provisoire, les députés reviendraient le quatrième lundi après le 21 décembre, c'est-à-dire le 16. Si cela était, je compte recommander que nous nous ajournions à la semaine suivante, soit le 23 janvier.

Cependant, la motion n'a trait qu'à notre programme des deux prochaines semaines.

**L'honorable Duff Roblin (leader suppléant de l'opposition):** Honorables sénateurs, le leader adjoint a raison de vouloir que le Sénat emploie à bon escient le temps à sa disposition, j'en conviens. Cependant, il me semble que nous pourrions procéder autrement pour aboutir au même résultat. A-t-on étudié diverses possibilités?

D'abord, au lieu de nous ajourner au lundi 19 décembre, nous pourrions peut-être siéger la semaine prochaine et faire ce que mon honorable ami propose que nous fassions le lundi 19 décembre, à savoir recevoir le rapport de notre comité de sélection et établir et mettre en place les comités. Je ne sais pas d'affaire plus pressante que de rétablir les comités.

Si le leader suppléant a décidé que nous devrions reprendre nos travaux dans deux semaines, je lui demanderais de songer à une autre possibilité, à savoir que le Sénat siège mardi après-midi plutôt que lundi soir. Cela permettrait aux sénateurs du comité de sélection de se réunir mardi matin et de faire leur travail, ce qui ne devrait pas être très long. Le reste des deux jours, les divers comités pourraient se constituer, ce qui ne serait qu'une formalité, je crois, car, à ma connaissance, aucune mesure législative ne retiendrait leur attention à ce moment-là.

Je propose donc ces deux possibilités au leader adjoint: ou bien nous siégeons la semaine prochaine et non la semaine d'après ou bien, s'il ne croit pas cela approprié, nous siégeons le mardi 20 décembre au lieu de lundi 19 décembre.

Pendant que j'y suis, et à propos de la date de la reprise en janvier, je me permets de lui proposer que, à moins d'une bonne raison—et je n'en vois aucune—nous ne reprenions pas nos travaux le lundi 23 janvier, mais que nous nous en tenions à notre jour habituel, soit le mardi 24 janvier. Mon honorable ami pourrait peut-être me dire si je me suis mépris sur le travail qui nous attend ou si le programme que j'ai esquissé résume assez bien ce que l'on attend de nous au cours des prochaines semaines.